

Commission de suivi de site MINAKEM Beuvry Production

Lieu : Sous-préfecture de Douai

Date : 27 mai 2025

Collège « Administrations de l'Etat »

Monsieur DANDOIS, Sous-préfecture de Douai
Monsieur TISON, DREAL Hauts-de-France

Collège « Collectivités »

Monsieur MIQUET, Mairie de Beuvry-la-Forêt
Monsieur BOERAEVE, Mairie de Rosult
Monsieur MARTINEZ, Maire de Marchiennes
Monsieur MIRAGLIA, Mairie de Marchiennes
Monsieur DELCOURT, Département du Nord

Collège « Exploitant »

Monsieur CAPECES, Minakem Beuvry Production
Monsieur RUSS, Minakem Beuvry Production

Collège des « salariés »

Monsieur DEWARIMEZ, Minakem Beuvry Production
Monsieur DENNEL, Minakem Beuvry Production

Collège des « riverains »

Monsieur DESPRES

Personnes qualifiées

Commandant DELECOURT, SDIS 59
Adjudant-chef MASINGUES, Gendarmerie

Secrétariat de la CSS

Madame TOURON, S3PI
Monsieur PELTIER, S3PI

ORDRE DU JOUR

1. I. Introduction de Monsieur le sous-préfet
2. II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement Minakem pour l'année 2024 (risques technologiques et risques chroniques)
- III. Questions et échanges

La séance est ouverte à 9 heures 35.

Un diaporama est projeté.

I. Introduction de Monsieur le sous-préfet

En l'absence de Monsieur le sous-préfet, excusé, Monsieur DANDOIS, qui le représente, laisse la parole à l'exploitant.

II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement Minakem pour l'année 2024 (risques technologiques et risques chroniques)

Monsieur RUSS présente la société Minakem qui appartient au groupe Minafin et qui possède quatre sites en Europe, dont celui de Beuvry-la-Fôrêt. Le site a pour activité la chimie pharmaceutique et est équipé de 35 réacteurs. Il se compose d'une zone de stockage, d'un secteur dédié au traitement des déchets, d'un secteur de production, du laboratoire R&D, ainsi que d'une partie consacrée aux équipements de lutte contre l'incendie et aux utilités.

1. Bilan sécurité et sûreté

Monsieur RUSS explique qu'en tant que site Seveso seuil haut, l'entreprise se doit d'appliquer une politique visant à prévenir les accidents majeurs et, le cas échéant, à en réduire les conséquences en s'appuyant sur son système de gestion de la sécurité (SGS), et à réduire l'impact environnemental de l'activité. Dans ce cadre, tous les services contribuent à une organisation visant à assurer la sécurité du site.

Monsieur RUSS expose qu'en matière de gestion des situations d'urgence, l'intégralité des collaborateurs a été formée à la manipulation d'extincteurs en 2024, à l'occasion de la journée sécurité. En revanche, seule la moitié des équipiers de seconde intervention a participé à au moins un exercice tandis que les équipiers de troisième intervention n'ont pas réalisé le nombre d'exercices attendu. Néanmoins le nombre d'heures de formation sécurité a doublé en 2024, passant de moins de 2 000 heures en 2023 à 4 979 heures en 2024.

Monsieur RUSS aborde ensuite la maîtrise des procédés d'exploitation dans le cadre de laquelle 35 études calorimétriques et 37 études DSC ont été réalisées, ainsi que 7 études de déviation dont 1 révision suite à une optimisation des procédés. Les poudres ont fait l'objet d'études également afin de s'assurer que les procédés ne génèrent pas de risque. Enfin, l'entreprise a intégré un club belge de partage d'expérience entre industriels.

Monsieur RUSS fait savoir que le site sélectionne des prestataires extérieurs formés au risque chimique (formation N1 et N2). 109 plans de prévention ont été élaborés à destination des entreprises extérieures tandis que ces dernières sont de plus en plus nombreuses à être certifiées MASE, ce qui favorise la sécurité du site.

Puis Monsieur RUSS évoque le système de déclenchement d'alarme, qui comprend des détecteurs automatiques et des déclencheurs manuels, avant de décrire le Plan d'Opération Interne (POI).

Trois exercices sont effectués chaque année, dont un exercice de recensement. En 2024, une fuite de brome réelle dans le local brome a mobilisé les équipes, lesquelles ont maîtrisé l'incident rapidement. Enfin, un exercice POI a été réalisé conjointement avec le SDIS : il s'agissait de la simulation d'un feu de produit inflammable. Monsieur RUSS liste les points positifs révélés par l'exercice, ainsi que les points de vigilance et les pistes d'amélioration.

Il recense ensuite les déclenchements d'alarme en commençant par celle qui s'est déclenchée lors de la détection de la fuite de brome. L'analyse a été transmise à la DREAL et des actions correctives ont été mises en œuvre, notamment le remplacement des installations corrodées. Les autres alarmes sont des déclenchements intempestifs que l'entreprise cherche à supprimer.

Monsieur TISON demande pourquoi le nombre d'exercices des équipiers de troisième intervention n'est pas à l'objectif.

Monsieur CAPECES ignore la cause du retard, mais réaffirme la volonté de l'entreprise de former l'intégralité du personnel. Il précise que bien qu'insatisfaisante par rapport aux objectifs fixés, la situation est néanmoins sous contrôle.

2. Bilan environnemental

Monsieur RUSS passe à présent à la partie environnement et souligne la réduction des prélèvements d'eau dans la Carpière et l'amélioration constante de la gestion du traitement de l'eau depuis 2014. La consommation électrique de la STEP a quant à elle été divisée par deux en dix ans tandis que la qualité de son traitement s'est améliorée, notamment grâce à l'utilisation de charbon actif en fin de traitement. En outre, les contrôles inopinés réalisés en 2024 n'ont révélé aucune anomalie. Enfin, le volume de déchets valorisés a progressé de 43 % en dépit de l'augmentation des coûts de traitement.

Monsieur RUSS rapporte ensuite des plaintes de riverains enregistrées en août et septembre 2024 concernant des nuisances olfactives, lesquelles sont imputables au traitement des boues de la STEP durant l'arrêt technique.

Monsieur TISON complète en expliquant que ces odeurs sont également liées au nettoyage des caniveaux dans les ateliers qui génèrent des effluents particulièrement odorants une fois dans la STEP. Il indique qu'une réflexion a été engagée pour contenir ces effluents et les traiter à l'extérieur.

Monsieur CAPECES note que l'adoption de cette mesure dépendra des volumes à traiter, car la STEP ayant nécessité des investissements importants, il est hors de question de ne pas l'utiliser et de générer des coûts supplémentaires pour les traiter en externe, car cela ne serait pas viable économiquement pour le site.

Monsieur RUSS ajoute que l'entreprise explore des solutions pour résoudre cette problématique d'odeurs puis annonce qu'une étude a été lancée pour recycler 40 % de l'eau de la STEP afin de limiter les prélèvements dans la Carpière.

Concernant les PFAS, Monsieur RUSS fait observer que l'utilisation du charbon actif a permis de réduire leur présence. Bien que les PFAS soient nécessaires à la synthèse de certaines molécules thérapeutiques, l'entreprise s'efforce de les réduire et de les ségréguer dans les processus avant de les envoyer en traitement.

III. Questions et échanges

Pour Monsieur DESPRES, la réduction de la consommation d'eau et d'énergie résulte de la baisse d'activité qu'a connue le site en 2024.

Monsieur RUSS répond que la remarque est valable pour l'exercice 2025, mais pas en 2024 où la baisse d'activité de 20 % ne peut expliquer à elle seule la réduction de l'impact environnemental du site. Selon lui, les économies d'eau et d'énergie sont surtout le fruit d'un travail conséquent.

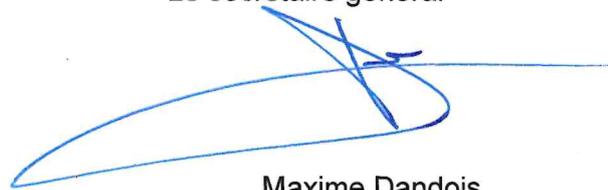
Monsieur TISON souhaite préciser que lors du suivi des PFAS réalisé par l'exploitant, c'est l'indice AOF qui a été détecté à des taux significatifs, et que cet indice ne constitue pas une mesure directe des PFAS mais une mesure de groupement pouvant inclure des PFAS sans s'y limiter.

Avant la clôture de la séance, Monsieur DELCOURT signale une déviation des flux de circulation devant l'usine du 2 juin au 5 juillet en raison de travaux à proximité du stade d'Orchies.

La séance est levée à 10 heures 30.

Pour le sous-préfet et par délégation,

Le secrétaire général

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical stroke and a horizontal line extending to the right.

Maxime Dandois

